

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2023

Compte-rendu affiché le : 10 juillet 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2023

N° 23-07-07

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Présentation du rapport annuel du service géré en délégation – Casino municipal – Saison 2021/2022

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Régine CHEVALLIEZ – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE ALMEIDA – Céline BENNICI – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Gérard ALLANCHE – Christian BECUWE à Gilles GRANGIER – Suzanne BOICHON à Céline BENNICI - Edith CONSIGNY à Serge GRANGE – Daniel DUCROS à Solange MORERE – Françoise PION à Jacques DECHANDON - Christine PALLEY à Gérard GRANGE – Thomas ROCHETTE à Philippe DENIS - Lydie THOLLOT à Guy BERNE - André HUBERT à Romain MONTELMARD.

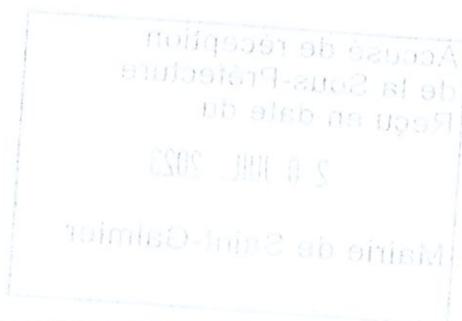
Membre absent : 0.

Mis en ligne, le
20 JUIL. 2023
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 JUIL. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE GERE EN DELEGATION
- CASINO MUNICIPAL - SAISON 2021-2022**

Monsieur Gilles GRANGIER, adjoint au maire, rappelle que, en vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public ont obligation de produire chaque année, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Ces dispositions ont été précisées par l'article R.1411.7 du CGCT créé par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

La présente délibération porte sur le rapport annuel du service public délégué suivant :

- ❖ Gestion et exploitation des jeux au Casino Municipal par la S.A. « CASINO LE LION BLANC », Bd du Dr Cousin 42330 - SAINT-GALMIER.

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel présenté par le service délégataire pour la saison 2021/2022 et charge M. Le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la mairie.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 juillet 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



A blue ink signature of Gérard ALLANCHE.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
20 JUL. 2023
Mairie de Saint-Galmier

